

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00383
Numéro SIREN : 977 080 035
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS LEPICARD

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2022 sous le numéro de dépôt 306



N° 11084* 21

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2020Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/07/20	et clos le	30/06/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovante, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ETABLISSEMENTS LEPICARD 21 RUE JACQUES FERNY 76760 YERVILLE	
SIRET 9 7 7 0 8 0 0 3 5 0 0 0 1 6	Mél : JMCANTAIS@TALENZ-CASTEL.FR
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/07/18
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
APHIL 21 RUE JACQUES FERNY 76760 YERVILLE	
SIRET	4 0 3 1 8 3 2 8 8 0 0 0 1 4

B ACTIVITE	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises)
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	1 452 776
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE 100

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
TALENZ CASTEL EXPERTISE 24 Rue Marechal Gallieni 76600 LE HAVRE	
Tél : 0235192585	Tél :
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
	Date : 15/09/21 Lieu : LE HAVRE
	DG
	Qualité et nom du signataire : Sylvain LEPICARD
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature



Désignation de l'entreprise : <u>ETABLISSEMENTS LEPICARD</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>21 RUE JACQUES FERNY 76760 YERVILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>97708003500016</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le <u>30/06/2021</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	518 909	53 975	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 166 190	4 166 190	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 352	1 497 631	
		Constructions	AP	AQ	16 207 775	16 804 511	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 607 068	2 414 724	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 629 408	1 430 934	
		Immobilisations en cours	AV	AW		45 954	
		Avances et acomptes	AX	AY		1 319 467	
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		12 308 160
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		3 943 744		
	TOTAL (II)		BJ	BK	26 964 513	43 985 291	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	53 094	12 801 686	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		1 389 333	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 621 445	20 919 261	
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 264 385	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG		5 460 444	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		726 496	
		TOTAL (III)	CJ	CK	2 674 539	42 561 605	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	29 639 052	86 546 896		
Renvois : (1) Dont droit au bail :	32 622	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		ETABLISSEMENTS LEPICARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	4 781 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	478 100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	24 319 946
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 186 970
	Subventions d'investissement			DJ	18 542
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	30 784 558
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	31 229 492
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	13 355 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 076 458
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 624 219
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	45 265
Compte régul.	Autres dettes			EA	424 078
	Produits constatés d'avance (4)			EB	7 324
TOTAL (IV)			EC	55 762 337	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	86 546 896	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	33 126 633
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	13 198 240

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARD						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	214 367 057	FB		FC 214 367 057	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 842 778	FH		FI 1 842 778	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	216 209 834	FK		FL 216 209 834	
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO 40 903	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP 983 075	
	Autres Produits (1) (11)						FQ 47 021	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 217 280 834
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS 187 067 149	
	Variation de stock (marchandises) *						FT -1 879 829	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU 154 820	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW 14 726 574	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX 1 241 714	
	Salaires et traitements *						FY 6 460 530	
	Charges sociales (10)						FZ 2 155 340	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 2 474 190	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC 53 094
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE 221 483	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 212 675 064
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 4 605 770	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ 8 107	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK 37 693	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL 836 485	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		Total des produits financiers (V)					GP 882 285	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR 1 149 210	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
		Total des charges financières (VI)					GU 1 149 210	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV -266 926	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 4 338 844	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ETABLISSEMENTS LEPICARD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 32 822	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 17 075 917	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 1 030 324	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 18 139 063	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 22 997	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 20 922 570	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 20 945 567	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI -2 806 504	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 345 370		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 236 302 182	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 235 115 212	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN 1 186 970	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY 9 681
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 125 183
			- Crédit-bail immobilier	HQ 1 265 104
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H 4 095
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J 345 016
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K 110 403
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 488 945
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 114 473
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
		Facultatives	A6	Obligatoires A9
dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Charges Exceptionnelles		16 190		
Autres Charge Exception / Opér		2 713		
VNC éléments d'actif cédés		2 476 195		
VNC immo. corporelles cédées		15 237 392		
Autres charges exceptionnelles		469 853		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Charges antérieures		4 095		

Désignation de l'entreprise		ETABLISSEMENTS LEPICARD										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
						1				Consecutives a une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste			
										2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	4 693 390	KE		KF	49 496			
CORPORELLES	Terrains					KG	2 417 242	KH		KI	274 385				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ	43 166 681	KK		KL	53 008				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM	98 615	KN		KO					
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions		[Dont Composants M2]		KP	15 514 383	KQ		KR	106 067				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS	12 679 977	KT		KU	232 763				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 336 782	KW		KX	2 360				
		Matériel de transport *				KY	3 542 779	KZ		LA	87 000				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	526 715	LC		LD	230 000				
		Emballages récupérables et divers *				LE	728 226	LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH	134 678	LI		LJ	14 256					
	Avances et acomptes				LK	1 092 711	LL		LM	463 731					
	TOTAL III				LN	81 238 788	LO		LP	1 463 569					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T					
		Autres participations				8U	12 375 240	8V		8W	96				
Autres titres immobilisés				IP	1 200 211	IR		IS							
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 397 571	IU		IV	2 546 173						
TOTAL IV				LQ	14 973 022	LR		LS	2 546 269						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	100 905 199	ØH		ØJ	4 059 334						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale: * ou evaluation par mise en equivalence			
						par virements de poste à poste				par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	3 811	LW	4 739 075	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	1 192 643	LY	1 498 983	LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	19 633 966	MB	23 585 724	MC					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	98 615	MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	6 292 502	MH	9 327 947	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	3 890 948	MK	9 021 792	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	1 339 142	MO					
		Matériel de transport		IV		MP	474 664	MQ	3 155 115	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	190 630	MT	566 085	MU					
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	728 226	MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	102 980	NA	45 954	NB				
Avances et acomptes				NC		ND	236 974	NE	1 319 467	NF					
TOTAL III				IY		NG	32 743 533	NH	49 958 824	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW				
	Autres participations				IO		ØX	67 176	ØY	12 308 160	ØZ				
	Autres titres immobilisés				II		2B	1 200 211	2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	3 943 744	2G				
	TOTAL IV				I3		NJ	1 267 387	NK	16 251 904	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	34 014 731	ØL	70 949 803	ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARD					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le <u>30/06/2021</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD										Néant <input type="checkbox"/> *																			
CADRE A																													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM																		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	499 507			PF	23 213			PG	3 811																	
Terrains			PI				PJ	1 352			PK																		
Constructions	Sur sol propre		PM	17 840 324			PN	896 744			PO	7 707 559																	
	Sur sol d'autrui		PR	54 729			PS	3 116			PT																		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	7 879 090			PW	640 693			PX	3 399 363																	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	8 771 323			QA	486 169			QB	2 650 424																	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 019 508			QE	68 470			QF																		
	Matériel de transport		QH	2 440 023			QI	273 707			QJ	468 302																	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	424 107			QM	62 456			QN	190 559																	
	Emballages récupérables et divers		QP	255 781			QR	18 270			QS	274 051																	
TOTAL III			QU	38 684 885			QV	2 450 976			QW	14 690 258																	
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN	39 184 392			ØP	2 474 190			ØQ	14 694 070																	
CADRE B																													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																													
DOTATIONS																													
REPRISES																													
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais établissements TOTAL I		M9				N1				N2				N3				N4				N5				N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7				N8	P6			P7				P8				P9								Q1			
Terrains		Q2				Q3	Q4			Q5				Q6				Q7								Q8			
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1			R2			R3				R4				R5								R6			
	Sur sol d'autrui		R7	R8			R9			S1				S2				S3								S4			
	Inst. gales, agenc et am. divers		S5	S6			S7			S8				S9				T1								T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4			T5			T6				T7				T8								T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2			U3			U4				U5				U6								U7			
	Matériel de transport		U8	U9			V1			V2				V3				V4								V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7			V8			V9				W1				W2								W3			
	Emballages récup. et divers		W4	W5			W6			W7				W8				W9								X1			
TOTAL III		X2	X3			X4			X5				X6				X7								X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM														NO						
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ			NR			NS				NT				NU								NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)			NZ													
CADRE C																													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice																	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8																	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ETABLISSEMENTS LEPICARD				Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E	1 030 056	6F		6G	1 030 056	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	84 090	6P	53 094	6R	84 090	6S	53 094
	Sur comptes clients	6T	3 031 485	6U		6V	410 040	6W	2 621 445
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	4 145 631	TY	53 094	TZ	1 524 186	UA	2 674 539	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	4 145 631	UB	53 094	UC	1 524 186	UD	2 674 539	
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	53 094	UF	494 130			
			UG		UH				
			UJ		UK	1 030 056			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARD				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 943 744	UV		UW	3 943 744			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 257 963		5 257 963					
	Autres créances clients		UX	18 282 743		18 282 743					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	624		624					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 667		6 667					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	293 577		293 577				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	240 411		240 411				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	119 104		119 104				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	148 495		148 495					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	455 508		455 508					
	Charges constatées d'avance		VS	726 496		726 496					
	TOTAUX			VT	29 475 332	VU	25 531 587	VV	3 943 744		
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	31 229 492		18 928 223		11 395 274		905 994	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 364 086		1 364 086						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 076 458		8 076 458						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 273 841		1 273 841						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	676 143		676 143						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	77 819		77 819					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	596 417		596 417					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	45 265		45 265						
Groupe et associés (2)		VI	11 991 415		1 656 979				10 334 436		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	424 078		424 078						
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	7 324		7 324						
TOTAUX			VY	55 762 337	VZ	33 126 633		11 395 274		11 240 430	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 604 781	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARD		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 30/06/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	1 186 970		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 068 977	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	1 068 977			
	Amendes et pénalités		WJ			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	406 777		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I	WR	2 794 062	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WT	
			- imposées au taux de 0 %							WH	
			- imposées au taux de 19 %							WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	3 000		XA	297 000	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											
Majoration d'amortissement*											
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 <i>tridécies</i>)		PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi a redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle generation (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC		
	Bassin urbain a dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)		PC	Zone de developpement prioritaire (art.44 <i>septdecies</i>)		PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> C)		YC				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> D)		YD				
		Créance dégagée par le report en arriere de déficit				ZI					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		1 452 776		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL					XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			1 452 776		XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ETABLISSEMENTS LEPICARD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	914 866
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	897 809
		ZW	753 368
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
TAXE ORGANIC		9K	171 168
		9L	167 423
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	1 068 977
à reporter au tableau 2058-A-SD :		YO	920 791
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB	378 100							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 039 022			ZD	660 922							
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE								
						ZF								
	TOTAL I	ØF	1 039 022			TOTAL II	ZH	1 039 022						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	691 021	YQ	125 483						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	1 265 104						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	181 743						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	1 787 892	XQ	1 818 144						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	38 103						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 036 507						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	68 853	ST	11 652 077						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	14 726 574		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	359 611						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	882 103						
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	1 241 714		
	T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	26 262 133						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	25 875 325							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019)										ØB	6 314 637		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,18	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)			ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	1 452 776	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	2 827 577	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARD						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	Terrains nus	520 817			520 817	
	2	Terrain Batis	671 825			671 825	
	3	Constructions	19 633 965		7 707 559	11 926 406	
	4	Agencements constructio	6 292 502		3 399 363	2 893 139	
	5	Matériel et outill indu fi	2 623 487		1 557 816	1 065 671	
	6	Matériel et outil indu m	1 260 341		1 092 608	167 733	
	7	Agencement et aménage	7 120			7 120	
	8	Matériel de transport	474 664		468 302	6 362	
	9	Matériel de bureau et inf	190 630		190 559	71	
	10	Mali de fusion Actif inco	728 226		274 051	454 175	
	11	Immobilisations corporel	3 811		3 811		
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	353 241	-167 576	-167 576			
	2	510 202	-161 623	-161 623			
	3	12 464 768	538 362	538 362			
	4	2 529 469	-363 670	-363 670			
	5	968 189	-97 482	-97 482			
	6	209 308	41 575	41 575			
	7	6 323	-797	-797			
	8	32 417	26 055	26 055			
	9		-71	-71			
	10		-454 175	-454 175			
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			⑨	-639 402			
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			⑩				
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 %			⑪	(A)	(B)	(C)	avec une ventilation par taux

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>ETABLISSEMENTS LEPICARD</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). cochez la case ci-contre

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARDNéant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexes-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 ME (art. 219 I a sexes-0 du CGI)

- Entreprises soumises à l'IS
 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ETABLISSEMENTS LEPICARD</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ETABLISSEMENTS LEPICARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	199
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	216 209 834
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	216 209 834
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	47 021
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	40 903
Variation positive des stocks		OD	2 050 309
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	415 209
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	2 553 442
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	188 877 594
Variation négative des stocks		OQ	170 480
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	9 862 518
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	110 252
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	221 483
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	199 242 327
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	19 520 950
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	19 520 950
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
		Effectifs au sens de la CVAE * EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD
Numéro de siret 97708003500016

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	18 202 344	
Charges antérieures	4 095	
retour à meilleure fortune 310720	2 739 129	
Produit exceptionnelle / op ge		7 822
Autres produits exceptionnels		25 000
Produit cess immo. corp non so		3 439 200
Produit cess immo corp 20%		13 634 717
Sub. invest. virme men résultat		2 000
Reprise amort. dérogatoires		268
Reprise prov. dépréc. except.		1 030 056
Total	20 945 568	18 139 063

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD
Numéro siret 97708003500016

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
RF SCI FBD		47 877
RF SCI DK FONTAINE		66 787
RF SCI BAYEUR LEFOL		16 674
	TOTAL	131 338

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt recherche		61 407
SCI BAYEUR LEFOL DISTRIBUTIONS		20 000
	TOTAL	81 407

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD
Numéro de siret 97708003500016

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Désignations	Montant
RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	455 508
Client factures et avoirs à ét	581 866
ORG.SOC. PRODUITS A RECEV	6 667
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	119 104
Total des produits à recevoir	1 163 144

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Désignations	Montant
Intérêt / emprunt auprès Ets c	8 982
Fournisseur fact. non parvenue	1 174 085
RRR A ACCORDER/AVOIRS A ETABL	29 104
DETTES POUR CONGES PAYES	664 303
PERSO AUTRES CHARGES A PAYER	567 114
CHAR SO / CONGES PAYES	232 506
ORG.SOC.CHARGES A PAYER	187 614
Indemnités S.S.	3 045
Mutuelle MUTI	11 604
Charges fiscales / congés à pa	18 057
ETAT CHARGES A PAYER	256 926
Etat Charges à payer C3S Organ	171 168
Etat charges à payer Taxe Appr	14 409
Etat Charges à payer AGEFIPH	37 000
Etat charges à payer Contrib.C	41 114
ASSOCIES INTERETS COURUS	102 296
Banque intérêts courus	11 947
Total des charges à payer	3 531 274

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD
Numéro de siret 97708003500016

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTA AVANC			726 496		
Total des charges constatées d'avance			726 496		

Désignation de l'entreprise ETABLISSEMENTS LEPICARD
Numéro de siret 97708003500016

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUIT CONSTA AVANC			7 324		
Total des produits constatés d'avance			7 324		

ETABLISSEMENTS LEPICARD

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 781 000 Euros

Siège social : Rue Jacques Ferny

76760 YERVILLE

977 080 035 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 19 NOVEMBRE 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2021

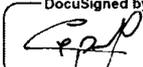
L'associée unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de **1 186 970,72 Euros** de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice	1 186 970,72 Euros
➤ En totalité au compte « Autres Réserves », soit	1 186 970,72 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 30 784 558,29 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique rappelle qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidence

DocuSigned by:

71793079A5684A1



Normandie - Paris - Île de France

BHIN

Des experts à votre écoute

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de Normandie et à la compagnie nationale des commissaires aux comptes de Normandie

Experts comptables & Commissaires aux comptes associés :

Thomas CHANCEL, François DE MASCUREAU,
Pierre-Etienne MARIMPOUY

certifié conforme le 10/12/21

ETABLISSEMENTS LEPICARD

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4.781.000 euros

Siège social

Rue Jacques FERNY

76 760 YERVILLE

RCS Rouen 977 080 035

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Comptabilité | Fiscalité | Audit | Paies | Conseils | Gestion de patrimoine | Droit des sociétés

Optaes
EXPERTISE COMPTABLE

8 avenue du Maréchal Foch • BP48 • 76192 Yvetot

Tél. : 02 35 95 16 98 • Fax : 02 35 95 19 88 • secretariat@bhin-expertise.com • www.bhin-expertise.com

Bureaux secondaires : 2 rue Paul Vaillant Couturier • 76120 Le Grand Quevilly • Tél. : 02 35 72 83 04 • Fax : 02 35 72 38 50
16 rue Pierre Gilles de Gennes • 76130 Mont-Saint-Aignan • Tél. : 02 35 98 21 12

SAS FIGESCO au capital de 615 000,00 € - R.C.S. Rouen 417 525 037 - NAF 6920Z - FR 58 417 525 037 00036

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels**

ETABLISSEMENTS LEPICARD

Rue Jacques FERNY
76 760 YERVILLE

RCS Rouen 977 080 035

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ETABLISSEMENTS LEPICARD relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points de la note de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail

à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Fonds commercial :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons porté une attention particulière sur l'analyse du fonds commercial, sa valorisation et les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Stock :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons porté une attention particulière aux méthodes, procédures inhérentes à la valorisation du stock, aux principes comptables et aux informations fournies dans les notes de l'annexe.

Créances clients :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons porté une attention particulière sur l'analyse des créances clients et les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan, le 15 novembre 2021

Signé électroniquement le 15/11/2021 par
François De Mascureau Le Commissaire aux comptes



...SCO AUDIT,

Représenté par François de MASCUREAU

BILAN ACTIF

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

ACTIF	Valeurs au 30/06/21			Valeurs au 30/06/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	572 884,84	518 909,36	53 975,48	27 692,49
Fonds commercial (1)	4 166 190,27		4 166 190,27	4 166 190,27
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 498 983,47	1 352,44	1 497 631,03	2 417 241,52
Constructions	33 012 285,48	16 207 774,63	16 804 510,85	31 975 478,92
Installations tech., matériel et outillages industriels	9 021 792,30	6 607 068,26	2 414 724,04	3 908 654,27
Autres immobilisations corporelles	5 060 341,53	3 629 407,81	1 430 933,72	1 995 083,07
Immobilisations corporelles en cours	45 954,00		45 954,00	134 677,82
Avances et acomptes	1 319 467,40		1 319 467,40	1 092 710,85
Immobilisations financières (2)				
Participations	12 308 159,64		12 308 159,64	12 359 919,64
Créances rattachées à des participations				15 320,17
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 200 210,59
Autres immobilisations financières	3 943 744,18		3 943 744,18	1 397 571,27
TOTAL (I)	70 949 803,11	26 964 512,50	43 985 290,61	60 690 750,88
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 854 780,14	53 094,00	12 801 686,14	10 890 860,93
Avances et acomptes versés sur commandes	1 389 332,55		1 389 332,55	122 781,30
Créances				
Clients (3)	17 700 877,54		17 700 877,54	22 219 599,70
Clients douteux, litigieux (3)	5 257 963,17	2 621 445,34	2 636 517,83	3 876 395,17
Clients Factures à établir (3)	581 865,61		581 865,61	1 702 887,14
Personnel et comptes rattachés (3)	623,78		623,78	879,65
Créances fiscales et sociales (3)	659 758,15		659 758,15	1 196 306,05
Fournisseurs débiteurs				1 289,13
Groupe et associés (3)	148 495,47		148 495,47	1 042 488,77
Débiteurs divers (3)	455 507,93		455 507,93	457 176,14
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	761 275,00		761 275,00	7 850,00
Disponibilités	4 699 169,17		4 699 169,17	2 960 992,72
Charges constatées d'avance (3)	726 495,79		726 495,79	332 805,41
TOTAL (II)	45 236 144,30	2 674 539,34	42 561 604,96	44 812 312,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	116 185 947,41	29 639 051,84	86 546 895,57	105 503 062,99
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)		32 622,45		32 622,45
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

PASSIF

Valeurs
au 30/06/21Valeurs
au 30/06/20

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 0)

4 781 000,00

4 781 000,00

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écart de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

478 100,00

100 000,00

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

24 319 946,17

23 659 024,33

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

1 186 970,12

1 039 021,84

SITUATION NETTE

30 766 016,29

29 579 046,17

Subventions d'investissement

18 542,00

20 542,00

Provisions réglementées

TOTAL (I)

30 784 558,29

29 599 588,17

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (I) Bis

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (II)

DETTES (I)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

31 229 492,16

48 241 534,86

Emprunts et dettes financières diverses (3)

1 364 086,42

2 240 648,48

Groupe et associés

11 991 414,51

11 124 125,43

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

-1 204,20

Fournisseurs

6 902 373,09

8 245 975,62

Fournisseurs, factures non parvenues

1 174 084,99

1 110 893,50

Dettes fiscales et sociales

2 624 219,33

3 469 011,51

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

45 264,80

164 506,41

Autres dettes

384 202,79

743 336,73

Instruments de trésorerie

39 875,00

552 037,50

Produits constatés d'avance

7 324,19

12 608,98

TOTAL (III)

55 762 337,28

75 903 474,82

Écarts de conversion passif (IV)

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

86 546 895,57

105 503 062,99

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

22 635 704,53

33 126 632,75

13 198 239,70

27 062 096,80

48 841 378,00

24 066 977,82

COMpte DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Du 01/07/20 Au 30/06/21	Du 01/07/19 Au 30/06/20	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>	214 367 057	235 249 255	-20 882 198	-8,88
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	1 842 778	1 217 280	625 498	51,38
Montant net du chiffre d'affaires	216 209 834	236 466 535	-20 256 700	-8,57
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	40 903	4 600	36 303	789,20
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	983 075	1 791 050	-807 975	-45,11
Autres produits	47 021	52 699	-5 677	-10,77
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	217 280 834	238 314 883	-21 034 049	-8,83
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	187 067 149	203 394 940	-16 327 791	-8,03
Variation de stocks	-1 879 829	1 076 126	-2 955 956	-274,68
Achats de matières premières et autres approvisionnements	154 820	92 340	62 480	67,66
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	14 726 574	15 424 987	-698 413	-4,53
Impôts, taxes et versements assimilés	1 241 714	1 259 528	-17 814	-1,41
Salaires et traitements	6 460 530	6 423 031	37 499	0,58
Charges sociales	2 155 340	2 131 170	24 170	1,13
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 474 190	3 412 835	-938 645	-27,50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	53 094	84 090	-30 996	-36,86
Dotations aux provisions				
Autres charges	221 483	120 190	101 293	84,28
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	212 675 064	233 419 237	-20 744 173	-8,89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 605 770	4 895 646	-289 876	-5,92
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTES ANNUELS
COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Du 01/07/20	Du 01/07/19	Variation	
	Au 30/06/21	Au 30/06/20	en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	8 107	6 523	1 584	24,28
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)	37 693	96 543	-58 850	-60,96
Autres intérêts et produits assimilés (3)	836 485	1 122 859	-286 374	-25,50
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	882 285	1 225 925	-343 640	-28,03
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 149 210	1 799 630	-650 420	-36,14
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 149 210	1 799 630	-650 420	-36,14
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-266 926	-573 705	306 780	53,47
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 338 844	4 321 940	16 904	0,39
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	32 822	1 955	30 867	
Sur opérations en capital	17 075 917	163 074	16 912 843	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges	1 030 324	27 425	1 002 899	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	18 139 063	192 454	17 946 608	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	22 997	619 549	-596 551	-96,29
Sur opérations en capital	20 922 570	1 473 448	19 449 121	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		1 030 056	-1 030 056	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	20 945 567	3 123 053	17 822 514	570,68
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 806 504	-2 930 598	124 094	4,23
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	345 370	352 320	-6 950	-1,97
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	236 302 182	239 733 262	-3 431 080	-1,43
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	235 115 212	238 694 240	-3 579 029	-1,50
Bénéfice ou Perte	1 186 970	1 039 022	147 948	14,24
(3) Dont produits concernant les entités liées	345 016	424 311		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	110 403	122 650		

ETABLISSEMENTS LEPICARD

ACTIF CIRCULANT

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

COMPTES AUDITÉS

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières	3 943 744		3 943 744	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	5 257 963	5 257 963		
	Autres créances clients	18 282 743	18 282 743		
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés	624	624		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 667	6 667		
	Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	293 577	293 577	
	coll. publics	Taxe sur la valeur ajoutée	240 411	240 411	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	119 104	119 104	
		Divers			
		Groupe et associés (2)	148 495	148 495	
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	455 508	455 508	
		Charges constatées d'avance	726 496	726 496	
TOTAUX		29 475 332	25 531 587	3 943 744	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ETABLISSEMENTS LEPICARD
ENTREPRISES LIÉES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

COMPTES AUDITÉS

La société consolidante est la société mère de ETS LEPICARD: la SAS APHIL.

INTÉGRATION FISCALE

L'entité fait partie d'une intégration fiscale depuis le 01/07/18.
La tête de groupe est la SAS APHIL.

COMPTES DE RÉGULARISATIONS ACTIF

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

COMPTES AUDITÉS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	726 496
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	726 496

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	581 866
Autres créances	581 278
Disponibilités	
TOTAL	1 163 144

ETABLISSEMENTS LEPICARD
CAPITAUX PROPRES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

COMPTES AUDITÉS

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	47 810,00	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	47 810,00	100,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT <i>(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)</i>		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		1 039 022
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		1 039 022
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	378 100 660 922
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAL DES AFFECTATIONS		1 039 022

ETABLISSEMENTS LEPICARD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET DES DETTES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

COMPTES AUDITÉS

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	31 229 492	18 928 223	11 395 274	905 994
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		1 364 086	1 364 086		
Fournisseurs & comptes rattachés		8 076 458	8 076 458		
Personnel & comptes rattachés		1 273 841	1 273 841		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		676 143	676 143		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée	77 819	77 819		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	596 417	596 417		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés		45 265	45 265		
Groupe & associés (2)		11 991 415	1 656 979		10 334 436
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		424 078	424 078		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		7 324	7 324		
TOTAUX		55 762 337	33 126 633	11 395 274	11 240 430
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 604 781			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

COMPTES AUDITÉS

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 324
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	7 324

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 928
Emprunts et dettes financières divers	102 296
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 174 085
Dettes fiscales et sociales	2 204 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 104
TOTAL DES CHARGES À PAYER	3 531 274

ETABLISSEMENTS LEPICARD

ENGAGEMENTS

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

COMPTES AUDITÉS

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 318 402,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,08 %

Départ volontaire à 62 ans

Revaloris. des salaires : 0.5%

Taux charges sociales : 45%

ENGAGEMENTS DONNÉS

Convention de blocage de compte courant à hauteur de 5345K€ / Lepicard (chez APHIL) au profit de France AGRIMER (prorogation jusqu'en 2024).

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Caution APHIL prêt BECM 1000K€					60 000	60 000
Caution prêt CRCA 2400K€					1 626 430	1 626 430
Nantissement fd comm CRCA 5000K€					2 572 797	2 572 797
Nantissement fds comm CM 5000K€					11 792 468	11 792 468
Promesse hypoth + Nantisst prêt CIC 1000K€					387 825	387 825
Nantissement fd comm BCEM 1500K€					604 973	604 973
Caution prêt CIN 1000K€					677 679	677 679
Caution prêt LCL 1000K€					682 143	682 143
Caution prêt BRED 1400K€					948 751	948 751
Caution prêt CM 2200K€					1 490 894	1 490 894
Caution prêt BNP 1000K€					677 679	677 679
Caution prêt BECM 1000K€					677 679	677 679
TOTAL (I)					22 199 318	22 199 318
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL					22 199 318	22 199 318

ETABLISSEMENTS LEPICARD

ENGAGEMENTS

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

ENGAGEMENTS REÇUS

COMPTES AUDITÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<i>Caution APHIL Prêt LCL 3000K€</i>					214 286	214 286
<i>Caution APHIL Prêt CM 5000K€</i>					1 792 468	1 792 468
<i>Caution APHIL Prêt BECM 1050K€</i>					327 273	327 273
<i>Caution APHIL Prêt BRED 2000K€</i>					1 072 375	1 072 375
<i>Caution APHIL Prêt LCL 1500K€</i>					493 884	493 884
<i>Caution APHIL Prêt CDN 2000K€</i>					709 028	709 028
TOTAL					4 609 314	4 609 314

ETABLISSEMENTS LEPICARD
HONORAIRES COMMISS. AUX CPTES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES AUDITÉS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	70 800	70 800
Total	70 800	70 800

ETABLISSEMENTS LEPICARD**LES EFFECTIFS**

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

LES EFFECTIFS

COMPTES AUDITÉS

	30/06/2021	30/06/2020
Personnel salarié :	194,00	214,00
Ingénieurs et cadres	66,00	61,00
Agents de maîtrise	55,00	48,00
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Ouvriers	73,00	105,00

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONN

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTES AUDITÉS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
BALANCE Charges Exceptionnelles	16 190	
BALANCE Autres Charge Exception / Op,r	2 713	
BALANCE VNC ,l,ments d'actif c,d,s	2 476 195	
BALANCE VNC immo. corporelles c,d,es	15 237 392	
BALANCE Autres charges exceptionnelles regul rnf 30062020 30062020	469 853	
retour à meilleure fortune 310720		32 340
	2 771 469	
BALANCE Produit exceptionnelle / op ge		7 822
BALANCE Autres produits exceptionnels		25 000
BALANCE Produit cess immo. corp non so		3 439 200
BALANCE Produit cess inmo corp 20%		13 634 717
BALANCE Sub. invest. vir,e en r,sultat		2 000
BALANCE Reprise amort. d,rogatoires		268
BALANCE Reprise prov. d,pr,c. except.		1 030 056
TOTAL	20 973 812	18 171 403

ETABLISSEMENTS LEPICARD

TRANSFERTS DES CHARGES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

Les transferts de charges pour 489K€ (contre 530K€ au 30/06/20) se composent de:

- 115K€ de remboursements d'assurance contre 80K€ en N-1
- 68K€ de remboursements TICPE contre 32K€ en N-1
- 2K€ de refacturation assurance
- 18K€ d'animations ventes
- 6K€ de remboursement d'IJSS et IJ prévoyance
- 173K€ de refacturations marketing
- 107K€ de remboursements de formations

COMPTES AUDITÉS